



Institut de Formation Aide-Soignant

**LISTE DE PIÈCES À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION EN FORMATION AIDE SOIGNANTE
RENTÉE SEPTEMBRE 2022**

Nom : Prénom :

Nom d'usage :

Documents obligatoires à la constitution de votre dossier :

- La fiche de renseignements renseignée (document en PJ)
- La fiche à destination des formateurs « parcours de stage » (document en PJ)
- 1 photographie d'identité (avec inscription des nom et prénom au dos)
- Le document « Financement de la formation – Déclaration de situation » dûment complété (document en PJ)
- Les pièces justificatives de votre situation à la date de confirmation d'inscription
- Votre attestation d'assurance responsabilité civile
- La copie de l'attestation de sécurité sociale, (validité jusqu'à Août 2023) et la copie de la carte vitale de l'élève
- La copie du baccalauréat et du relevé de notes (pour les élèves de terminale, seul le relevé de notes est nécessaire)
- La copie de tout diplôme ou titre en votre possession (certains peuvent donner lieu à dispense, équivalence ou allègements de formation)**
- L'attestation de niveau français (B2) pour les étrangers
- Facultatif pour les boursiers : votre attribution conditionnelle de bourse (procédure en PJ)
- Attestation Pole Emploi (OBLIGATOIRE pour les demandeurs d'emploi)

Obligatoire pour le jour de la rentrée :

- le certificat médical d'aptitudes (ci-joint) à compléter par un médecin agréé** attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession (liste des médecins agréés consultable sur le site de l'ARS : www.normandie.ars.sante.fr)

Attention : la non production du certificat médical d'aptitude au plus tard le 1 septembre 2022 (jour de la rentrée) remettra en cause l'admission de l'élève en formation,

Obligatoire pour le jour de la rentrée :

- le certificat médical de vaccinations (ci-joint).**

Attention : il y a lieu de commencer les vaccinations dès maintenant car aucun(e) élève ne sera admis(e) en stage si les vaccinations ne sont pas à jour.

Date :

Signature :

Pour information :

Un badge d'accès au self sera distribué à chaque élève dès le jour de la rentrée.
Il est impératif que vous soyez muni de votre carte bancaire pour créditer le badge.
Il faudra compter environ 4 euros par repas.